



Revue européenne des migrations internationales

vol. 29 - n°2 | 2013

Les nouveaux enjeux des migrations en Belgique

Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique

“African” Alterity and Collective Struggles for Recognition in Belgium

Alteridad «africana» y luchas colectivas por el reconocimiento en Bélgica

Nicole Grégoire et Jacinthe Mazzocchetti



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/remi/6415>

DOI : 10.4000/remi.6415

ISSN : 1777-5418

Éditeur

Université de Poitiers

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2013

Pagination : 95-114

ISBN : 979-10-90426-08-5

ISSN : 0765-0752

Référence électronique

Nicole Grégoire et Jacinthe Mazzocchetti, « Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 29 - n°2 | 2013, mis en ligne le 01 juin 2016, consulté le 14 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/6415> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/remi.6415>

Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique

✦ Nicole Grégoire¹ et Jacinthe Mazzocchetti²

Introduction

D'un point de vue historique, et totalisées sous l'appellation « d'origine africaine » ou « subsaharienne », les populations issues du sous-continent du même nom ne constituent pas à proprement parler de « nouvelles migrations » en Belgique (Martiniello *et al.*, 2010). Il y a plus de cinquante ans, en effet, qu'a débuté une immigration subsaharienne régulière, alors en provenance des anciennes colonies et territoires sous tutelle. En se diversifiant au cours du temps, à la fois en termes de pays d'origine, de trajectoires migratoires et de statuts juridiques, cette immigration continue à contribuer au développement du paysage (post-)migratoire en Belgique. À l'instar d'autres collectivités d'origine immigrée, en particulier lorsque ces dernières proviennent de pays non-européens, les populations originaires d'Afrique subsaharienne se trouvent en Belgique dans une situation de relative impuissance qu'il leur est structurellement difficile de surmonter (Martiniello, 1992). Cette impuissance se caractérise notamment par un moindre accès à l'emploi, au logement et, pour les plus jeunes, par une moindre réussite scolaire, en regard de la population belge dite « de souche » et de celle issue d'autres pays européens (Grégoire, 2013).

À partir d'un double terrain, situé dans un même espace géographique – la ville de Bruxelles – mais s'intéressant à des espaces sociaux différents, cet article mettra en lumière la diversité des réponses collectives face à cette situation défavorable³. Nicole Grégoire s'est en effet intéressée à un réseau d'élites associatives d'origine subsaharienne manifestant une ambition de représentativité

1 Chercheuse au LAMC (Laboratoire d'Anthropologie des Mondes Contemporains), Docteure en anthropologie, Université Libre de Bruxelles (ULB) ; ngregoir@ulb.ac.be Elle remercie le prix de Meurs-François et la Fondation Van Buuren qui ont rendu possible sa collaboration à cet article.

2 Chercheuse au LAAP (Laboratoire d'Anthropologie Prospective), Professeur, Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL) ; jacinthe.mazzocchetti@uclouvain.be

3 La participation politique de cette collectivité, au sens restreint de participation aux listes électorales, ne sera pas discutée dans cet article, car elle relève plutôt de trajectoires individuelles spécifiques au sein des partis politiques belges classiques que de la représentation ou de l'action d'un groupe « ethno-racialement » défini. La question du « vote ethnique », qui demande encore à être étudiée, ne sera pas non plus abordée ici.

des (de la) « communauté(s) africaine(s) » auprès des pouvoirs publics belges, voire européens. Tandis que Jacinthe Mazzocchetti a mené une enquête ethnographique au sein de groupes de jeunes bruxellois d'origine subsaharienne, de leurs parents et d'associations qui travaillent avec eux. Ces groupes sont souvent taxés péjorativement de « bandes urbaines » dans les champs politique et médiatique. Nos recherches empiriques donnent à voir des groupes sociaux qui, s'ils puisent dans des répertoires d'action différents, ont néanmoins en commun la volonté d'investir un certain espace public dans le cadre d'une lutte pour la reconnaissance (Honneth, 2000). Si l'enjeu commun est bien d'être reconnu socialement, l'accès à cet espace public – la *Polity* et les médias pour les uns, la rue pour les autres – est défini et vécu de façon différenciée selon les groupes.

Après des éléments de contextualisation, l'article est subdivisé en deux parties qui se répondent ; une première relative aux associations « panafricaines » et une seconde relative aux dites « bandes urbaines ». Si chacune de ces études de cas est avant tout investiguée pour elle-même, leur mise en tension, notamment dans la troisième partie, permet d'engager une analyse générationnelle des questions de reconnaissance de la « diaspora africaine » en Belgique. Cette analyse comporte deux volets complémentaires : le rapport intergénérationnel parents-enfants, ainsi que la temporalité migratoire (migrants de première génération, d'une part, et enfants de migrant ayant grandi en Belgique, d'autre part). D'un côté, il s'agira de montrer comment sont définies, au sein d'associations se qualifiant de « panafricaines » et majoritairement composées de migrants de première génération, des revendications visant à transformer la représentation politique et les politiques de représentation liées à « l'Afrique » et aux « Africains » en Belgique. De l'autre côté, il s'agira de rendre compte d'un vécu « d'impossibilité citoyenne » lié à l'altérité irréductible dans laquelle de jeunes membres de groupes se sentent enfermés, et d'analyser les potentialités politiques de leurs regroupements dans l'espace public⁴. En raison de leur « condition noire » (Ndiaye, 2008), c'est-à-dire du fait qu'elles font l'objet d'une catégorisation raciale qui, en Belgique, les marginalise de la communauté nationale imaginée par la société majoritaire, ces générations différentes d'acteurs ont en commun une expérience d'altérité et un vécu de discrimination que chacune cherche, à sa manière, à surmonter. À l'appui de ces deux études de cas, nous montrerons comment, et en quels termes, se constitue progressivement une lutte pour la reconnaissance des minorités dites « africaines » dans l'espace public belge. Nous mettrons en exergue les antagonismes – intergénérationnels, notamment – dans lesquels cette lutte est prise et la façon dont les acteurs rencontrés mettent sur le métier l'articulation entre la double condition de « citoyen » et « autre », souvent vécue comme antinomique dans les interactions quotidiennes. La reconnaissance est appréhendée ici comme concept interprétatif, permettant de « rendre compte de l'horizon de sens » dans lequel s'inscrivent les revendications formulées par les acteurs (Weinstock, 2008 : 62).

⁴ Le terme politique est ici entendu au sens général d'exercice d'influence.

Présences subsahariennes en Belgique : quelques repères

L'histoire de la présence « africaine » en Belgique est souvent désignée comme « atypique » ou « non conventionnelle » (Kagné, 2008 : 15), parce qu'elle n'est pas liée aux politiques d'immigration de travail lancées par la Belgique au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, qui s'adressaient plutôt aux pays du pourtour méditerranéen – Italie, Espagne, Maroc, Turquie, notamment. Les migrations en provenance d'Afrique subsaharienne ne deviennent significatives qu'à partir des années 1960 et concernent alors essentiellement des étudiants issus des anciennes colonies et anciens territoires sous tutelle – Congo RDC, Rwanda et Burundi. Il s'agit pour ces étudiants d'acquérir une formation leur permettant de grossir les rangs de la future élite administrative de leur pays. Leur présence est donc censée être temporaire, mais elle va perdurer, en raison du manque de perspectives sécurisantes dans les pays d'origine. Les migrations vont se diversifier par la suite. Les difficiles processus de démocratisation qui débutent au lendemain de la chute du mur de Berlin vont engendrer un afflux de demandeurs d'asile en provenance des pays d'Afrique centrale au cours des années 1990. De plus, les possibilités de regroupement familial, et les flux migratoires liés à la dégradation des conditions de vie dans plusieurs pays africains favorisent une féminisation de l'immigration et une diversification à la fois des origines nationales et des statuts juridiques au sein de la population d'origine subsaharienne (Kagné et Martiniello, 2001).

Les données les plus complètes dont on dispose pour quantifier les populations d'origine africaine subsaharienne sont établies à partir de la nationalité de naissance. Les personnes en situation irrégulière et les descendants d'individus nés Belges de parents d'origine étrangère restent absents de ces statistiques. Quentin Schoonvaere estime ainsi à « un peu plus de 113 000 le nombre de personnes résidant en Belgique [au 1^{er} janvier 2008] qui sont nées avec une nationalité d'Afrique subsaharienne » (Schoonvaere, 2010). Bien que proportionnellement en baisse au fil des années, la nationalité d'origine congolaise (RDC) reste la plus importante (39,5 %), suivie par la rwandaise (9,8 %), la camerounaise (6,1 %) et la ghanéenne (5 %), notamment. Un peu plus de la moitié (56 %) des personnes recensées sont devenues Belges (CECLR, 2011). Par ailleurs, les données publiées par Marco Martiniello et Bonaventure Kagné (2001) permettent d'observer que les ressortissants d'Afrique subsaharienne forment, avec ceux du Maghreb, la plus « jeune » population du pays à la fin des années 1990 : en 1999, 83,4 % des ressortissants d'Afrique subsaharienne ont moins de quarante ans, et plus de 35 % moins de vingt ans (Kagné et Martiniello, 2001 : 18).

Comme nous le développerons ci-dessous, certaines spécificités de la présence subsaharienne en Belgique ont une incidence sur les formes de lutte en vue de la reconnaissance de ces populations. Quelques points majeurs méritent d'être mis en exergue et en contraste avec d'autres espaces européens. Premièrement, les populations originaires d'Afrique subsaharienne composent la majorité de la présence « noire » dans le Royaume. Les populations d'origine antillaise ou caribéenne pouvant répondre à ce qualificatif y sont extrêmement minoritaires, à la différence de la France ou de l'Angleterre. C'est pourquoi les désignations d'« Africain » ou de « Subsaharien » sont couramment employées dans l'espace public belge, à la fois comme synonymes et euphémismes de la

catégorie raciale « noire ». En effet, bien que dans les sphères privées et les interactions ordinaires, l'usage du terme « noir » soit fréquent, son utilisation est considérée comme « politiquement incorrecte » dans les champs médiatique et politique en Belgique ; elle peut être interprétée comme un acte raciste. Il convient d'ailleurs de préciser que si nous usons de ce terme dans cet article, ce n'est pas parce que nous souscrivons à une terminologie raciale, mais parce que les représentations racialisées rendent compte, encore aujourd'hui, de la formation des groupes sociaux dont nous parlons, c'est-à-dire de la formulation et de la négociation de leurs frontières (Barth, 1999).

Deuxièmement, la Belgique a un passé colonial qui présente la particularité d'une conquête tardive et limitée à l'Afrique centrale : la RDC contemporaine a été acquise par le souverain belge Léopold II en 1885, avant de devenir colonie belge en 1908, puis d'accéder à l'indépendance en 1960 ; les territoires des actuels Rwanda et Burundi ont été placés sous la tutelle belge entre 1919 et 1962. Une autre spécificité concerne la situation postcoloniale belge. Alors que la colonisation de l'actuelle RDC est reconnue à l'étranger depuis une centaine d'années déjà comme ayant été particulièrement sanglante, du moins à ses débuts (Hochschild, 1998), ce fait historique est paradoxalement peu connu et débattu en Belgique, notamment dans les programmes scolaires. Le rapport que la Belgique entretient avec son passé colonial reste très ambigu, comme en témoignent les statues à l'épigraphe inchangée depuis la période coloniale, représentant le roi Léopold II en conquérant⁵. Les symboles de la domination coloniale sont vécus comme une humiliation pour une bonne partie des populations en provenance de la RDC, mais aussi du reste de l'Afrique subsaharienne, et la reformulation des marques de la puissance coloniale constitue d'ailleurs une revendication des associations et des groupes de jeunes que nous avons enquêtés. Cependant, alors que chez les jeunes, elle s'opère sur le mode du conflit intergénérationnel et d'une colère exprimée dans la rue, dans l'espace associatif, différents acteurs se sont emparés de la question mémorielle et demandent formellement sa mise à l'agenda dans le cadre des politiques d'intégration, afin que, dans les représentations publiques et dans les imaginaires contemporains, la présence des populations d'origine subsaharienne en Belgique soit valorisée et resituée dans l'Histoire. À travers ces revendications, c'est bien la question de la mise en scène et en récit de l'Afrique, passée et présente, et de ses ressortissants qui est posée, ainsi que celle de l'expérience minoritaire de sa « diaspora » en Belgique.

Associations « panafricaines » et luttes collectives pour la reconnaissance

En Belgique, à partir des années 1990, on assiste à la formalisation des groupements « ethniques » et plus particulièrement des « associations africaines ». On désigne par là des rassemblements qui s'opèrent sur la base d'une origine nationale/régionale/« ethnique » associée à l'Afrique du sud du Sahara. Depuis les années 1960 en effet, différents types d'associations informelles se sont

5 À ce propos voir notamment le documentaire d'Éric De Ruest « Sombres vestiges. Une balade coloniale à Bruxelles », sur le site internet du CADTM (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde).

développées : espaces d'entraide basés sur une même origine, cercles d'étudiants, associations de femmes, cercles politiques, religieux, artistiques. Dans les années 1990, on assiste à un véritable « foisonnement associatif » (Meyers, 2000) encouragé notamment par les pouvoirs publics qui ont progressivement pris conscience de la permanence du séjour des populations issues de l'immigration de travail. Durant cette période, l'intégration devient un objet de débat public non seulement au niveau national, mais aussi au niveau européen, où se discute le Traité de Maastricht. Cette prise de conscience s'est opérée dans un contexte également marqué par une double inquiétude : celle du contrôle de ces populations suite aux émeutes bruxelloises de 1991, qui, dans certains quartiers de la capitale « opposent les jeunes d'origine étrangère et les forces de l'ordre » (Ouali, 1992 : 277), et celle de la montée de l'extrême-droite en Flandre (Vinikas et Rea, 1993). Ce contexte historique, propice à la création de diverses instances consultatives et de nouveaux canaux de financements, va permettre le développement, au sein des populations concernées, de différentes initiatives associatives et l'émergence de porte-paroles « communautaires » (Grégoire, 2010).

Poser ses valises et devenir un immigré comme les autres

Cette fenêtre d'opportunité, ouverte dans les années 1990 par les pouvoirs publics, a semble-t-il contribué à une appropriation de la catégorie d'« immigré » par les primo-migrants issus d'Afrique subsaharienne, ce qui n'allait pas de soi au regard de la nature particulière de ces migrations à l'origine estudiantine. Les « immigrés » d'alors, c'étaient d'abord les travailleurs issus du pourtour méditerranéen. Le statut d'étudiant, en conditionnant la durée du séjour à celle des études, limitait fortement les perspectives d'installation en Belgique, notamment en matière d'emploi stable correspondant aux qualifications acquises. Dès lors, les étudiants dits « de carrières » qui souhaitaient rester légalement en Belgique cumulaient les formations et les diplômes dans une situation sociale cependant précaire.

Certains de ces acteurs, conscients de la permanence de leur installation en Belgique, ont alors mis en œuvre une entreprise de « cadrage⁶ » destinée à faire valoir leur condition d'« immigré » au même titre que les autres populations-cibles des nouvelles politiques publiques et leur droit à bénéficier d'une attention et d'une reconnaissance égales vis-à-vis des problèmes rencontrés dans leur société d'accueil. La première étape visible de cette entreprise de cadrage concerne la création du Conseil des Communautés Africaines en Europe et en Belgique (CCAEB). Il a été fondé officiellement en 1994 par sept personnes originaires de la RDC, du Sénégal, du Burundi, du Burkina Faso et de Zambie, la plupart étant déjà responsables d'associations nationales, régionales ou « ethniques ». Le CCAEB se définit de fait comme une fédération d'associations africaines, que ses administrateurs labellisent aujourd'hui comme « panafricaine ».

À l'époque de la fondation du CCAEB, il s'agissait de passer d'une altérité (et de ses effets) vécue au quotidien et subsumée, dans des interactions ordinaires,

⁶ Nous n'avons pas l'espace de développer ici ce concept goffmanien tel qu'il a été revisité par les théories des mouvements sociaux. Retenons simplement que le cadrage est un procédé interprétatif destiné, dans le cadre de l'action collective, à rallier des partisans à la « cause » que l'on entend défendre (Snow *et al.*, 1986).

sous la catégorie « d'Africain » ou de « Noir », à une catégorie politique, en ce qu'elle devait permettre l'appropriation et la revendication du statut d'immigré qui ouvrait la voie à une reconnaissance institutionnelle, comme le montrent les propos de ce fondateur :

« J'avais une grosse frustration à l'époque, il n'y avait pas d'associatif africain ! Il y avait de l'associatif partout : les Marocains, les Turcs, très puissants pour faire des choses... Reconnus, formels, visibles dans l'espace public. Des Africains, il n'y avait rien, rien, rien. Rien ! Et moi, c'est ça qui m'énervait un peu, c'est ce manque de vision panafricaine. Le fait que les Subsahariens ici n'étaient, en aucune manière, visibles. Le fait que, évidemment, on pouvait se pointer là-bas [auprès des pouvoirs publics] et dire : "Nous, la communauté italienne, nous, la communauté grecque, nous la communauté turque, marocaine" mais on ne disait jamais "la communauté africaine" ! » (William, entretien individuel, 24/01/2009).

Pour les fondateurs du CCAEB, une partie importante du travail de l'organisation a été d'opérer un alignement cognitif autour de l'articulation « africanité »-immigration durable, non seulement auprès des pouvoirs publics, mais aussi auprès des membres de « la communauté africaine » qui n'avaient pas encore « posé leur valise ». Comme le dit un autre fondateur du CCAEB :

« À l'époque, nous étions en train de nous identifier, parce que jusque-là, il y en a beaucoup qui ne savaient pas s'ils étaient immigrés, s'ils étaient de passage, s'ils devaient défaire leurs valises, s'ils devaient les faire... Ce n'est qu'à partir de ce moment-là où réellement il y a eu des stratégies d'intégration, je dirais, socio-économique, [qui] se sont accélérées. Par exemple, c'est avec le CCAEB que j'ai pris conscience de l'importance de l'apprentissage du néerlandais. Moi, mes premiers cours de néerlandais, je les ai eus au CCAEB » (Joseph, entretien individuel, 05/04/2009).

Se reconnaître comme immigré, c'était se reconnaître comme installé durablement en Belgique et, partant, commencer à aspirer à une égalité de droits et à une parité de participation dans la société (Frazer, 2005). Être institutionnellement reconnu comme immigré, c'est alors acquérir la légitimité d'élaborer des revendications dans les nouveaux espaces dédiés à cette qualification. Avec comme ambition d'être présent – comme l'indique une fondatrice – là où « les migrants ou les parlementaires (...) se mettaient à discuter sur les questions de société » (Julie, entretien individuel, 18/05/2007), le CCAEB se positionne assez rapidement comme un intermédiaire entre les pouvoirs publics et « la diaspora africaine » dans les diverses instances belges – francophones et néerlandophones – et européennes créées pour dialoguer avec les populations dites immigrées (Grégoire, 2010).

De l'immigré africain au citoyen belge : citoyen comme les autres et citoyen autre

L'enjeu premier de cette reconnaissance est l'acquisition de statuts et de droits permettant de passer d'un état d'incertitude à un certain état de quiétude dans le pays d'installation et de mener au quotidien une vie débarrassée des entraves administratives et de la précarité liées au statut juridique d'étranger en séjour temporaire. Comme l'explique Joseph, fondateur du CCAEB, il s'agissait :

« [D'] être reconnu comme immigrés au même titre que les autres, avec tous les droits qui vont avec. Les Marocains avaient une carte de cinq ans ici. Si tu avais la carte de cinq ans, tu avais le permis de travail A, d'office. Mais ça allait avec d'autres choses ! Si tu avais la carte de cinq ans, tu pouvais demander du travail, tu pouvais faire un regroupement familial. Tu pouvais te marier, tu pouvais tout faire comme un citoyen belge ! En fait, c'était le droit à la citoyenneté » (Joseph, entretien individuel, 05/04/2009).

La prise de conscience par les « Africains » de leur installation de longue durée en Belgique et de ses enjeux en termes d'insertion sociale, conjuguée aux assouplissements successifs du code belge de la nationalité, a par ailleurs mené à une augmentation substantielle de changements de nationalité à partir de la seconde moitié des années 1990. La nationalité belge offre une légitimité supplémentaire aux revendications qui peuvent émaner de « la communauté », en permettant de se positionner – comme l'explique une fondatrice du CCAEB – en tant que « citoyens communautaires, mais d'origine immigrée » (Julie, entretien individuel, 18/05/2007). Dans l'espace public, il s'agit d'être reconnu comme interlocuteur valable et compétent, participant paritamment (Fraser, 2005) aux enjeux et aux débats sociétaux, à la fois en raison de, et malgré, l'assignation d'altérité. En effet, l'acquisition du statut de national et de citoyen belge n'empêche pas, dans les interactions quotidiennes, d'être perçu et désigné comme étranger en raison de son apparence ou de son patronyme, et d'expérimenter les désagrèments qui peuvent en découler (en matière de recherche de logement et d'emploi notamment). D'autre part, le changement de nationalité n'évacue pas non plus les auto-identifications comme Congolais, Rwandais, Camerounais, Sénégalais, etc. Dans les espaces militants constitués par ces « nouveaux Belges » et par ceux qui ambitionnent désormais de faire durablement carrière dans la société belge⁷, l'enjeu devient alors de lutter contre les effets négatifs d'une « assignation identitaire », mais aussi de saisir les opportunités offertes par cette altérité constitutive d'une nouvelle forme de citoyenneté et qui permet l'émergence d'une « communauté africaine » dans l'espace public.

Si le monde associatif « africain » s'est construit sur le partage d'une origine nationale ou « ethnique », plusieurs organisations ont vu le jour, qui valorisent, comme le CCAEB, le rassemblement de personnes de diverses origines nationales subsahariennes dans leurs organes de gestion, dans une optique de « renforcement des capacités » et de représentation politique, économique et/ou genrée. À Bruxelles, certaines de ces organisations s'associent ponctuellement au sein d'une « plateforme des associations panafricaines⁸ » pour organiser des événements destinés à la formation d'une « communauté africaine » et à sa valorisation dans l'espace public belge et au-delà. Le référent « panafricain » sert ainsi à marquer la transcendance des origines (sub)nationales sans les évacuer, mais aussi à mettre en place un répertoire symbolique se nourrissant de l'imaginaire transnational d'un « peuple noir » uni dans l'adversité. Comme tout imaginaire patriotique, ce dernier comporte son lot de figures héroïques et victimaire, illustrations passées et contemporaines de la résistance politique et intellectuelle (ou du martyr lié) à l'oppression raciale/(post)coloniale, telles

7 Sur la notion de carrière migratoire, voir Martiniello *et al.*, 2010.

8 Cette plateforme est composée du CCAEB et de sa branche flamande, le RVDAGE/VL, de l'Union des Femmes Africaines, de Moja, de Raffia Synergies, d'African Axis et du Cercle Yaguine et Fodé.

que Martin Luther King, Malcom X, Frantz Fanon, Rosa Parks, mais aussi Barack Obama ou Yaguine Koïta et Fodé Tounkara (Grégoire et Petit, 2011).

Moja, l'une de ces associations « panafricaines » ayant bénéficié d'une certaine visibilité dans l'espace public belge et européen, est fondée officiellement en 2004 avec un agenda de représentation politique similaire à celui du CCAEB. De façon significative, Moja signifie « un » en swahili, première langue véhiculaire transnationale en Afrique subsaharienne. La dénomination de l'association renvoie à l'idéal de former une communauté unie au-delà des frontières nationales d'origine, face à l'expérience minoritaire. La publication de ses statuts au *Moniteur belge* recense trente-cinq membres fondateurs, originaires de la RDC (25), du Cameroun (6), du Gabon (1), de l'Île Maurice (1), du Kenya (1) et du Rwanda (1).

Lors de deux élections fédérales successives, Moja remettra à l'informateur du gouvernement belge un mémorandum élaboré après la tenue des deux « Forums de la Communauté africaine », au cours desquels plusieurs associations, dont le CCAEB, ont été consultées. Comme l'indiquent plusieurs observateurs, la reconnaissance publique en tant que « communauté culturelle minoritaire » n'est pas sans lien avec le fait que les populations originaires d'Afrique subsaharienne constituent, avec le nombre croissant de naturalisations, un collège d'électeurs de moins en moins négligeable (Ndiaye, 2004 : 3). L'argumentation du mémorandum de Moja se base beaucoup sur les notions de respect, de reconnaissance, de dignité et de lutte concernant les statuts juridiques, les compétences et la visibilité des membres de « la communauté » dans la société belge. Sur son site internet, Moja se présentait en 2007 comme « une organisation de réseau et de représentation, ayant pour finalité de mener une réflexion et des actions pour une vie digne et harmonieuse en Belgique et de travailler à l'expression d'une citoyenneté pleine et entière de toute personne d'origine subsaharienne⁹ ». Interrogé sur la signification de l'expression « citoyenneté pleine et entière », l'un de ses administrateurs répond :

« C'est une formule pour dire qu'on est là, qu'on veut participer. On ne veut pas être des citoyens particuliers, mais comme les autres » (Samuel, entretien individuel, 11/04/2007).

Mais, explique-t-il encore, il y a tout de même une « particularité revendiquée » :

« Un citoyen, c'est l'habitant d'une cité, donc il a le droit de participer à tous les échelons. Si la nation a une culture, on a le droit de participer à cette culture. Donc, dans x temps, si on parle de la Belgique comme d'un pays où on mange des frites, on parlera peut-être aussi d'un pays où on joue du djembé, car ce sera devenu une partie de la culture belge. Il faut être là à tous les échelons » (Samuel, entretien individuel, 11/04/2007).

Le mémorandum remis par Moja aux responsables politiques belges rend compte des différents « échelons » qui paraissent les plus importants à investir. D'abord, « participer, exercer sa citoyenneté, c'est être présent et visible dans

⁹ En ligne, consulté en février 2009. URL : <http://www.moja.be>

l'espace public médiatique, social, économique et politique » (Moja, 2007 : 2). L'accent est en effet mis sur la visibilité des Africains à la fois dans les médias et dans les services publics, sur la reconnaissance de leurs compétences par l'accès à un emploi qui corresponde à leurs qualifications, quel que soit leur statut légal. Sous-jacente à cette demande de visibilité publique, il y a l'idée d'offrir une image socialement valorisante de, et à, la présence « africaine » en Belgique, en donnant à voir une véritable égalité de participation de celle-ci à la vie publique. Cependant, en même temps qu'il en appelle à la reconnaissance d'une citoyenneté égalitaire, le mémorandum revendique celle d'une citoyenneté spécifique, en demandant que soit légitimée une expertise « africaine » particulière. La participation à la représentation (au sens de mise en scène et en récit) de l'Afrique et de ses ressortissants et descendants occupe ainsi une place importante dans le document, qui demande notamment à ce que « la communauté africaine » prenne part à l'écriture, à l'enseignement et à la diffusion large en Belgique de l'histoire des rapports entre l'Afrique et l'Europe, encore trop muette ou à tout le moins, souterraine dans l'espace public médiatisé et dans les milieux scolaires. Par ailleurs, le mémorandum de Moja demande à ce que l'avis d'experts d'origine subsaharienne soit entendu dans les espaces où se décident les politiques de développement et celles d'immigration.

Citoyenneté et capital transculturel

D'un côté, les demandes de reconnaissance formulées par ces acteurs associatifs s'axent donc sur le fait de se donner légitimement à voir et à entendre dans l'espace public (physique, politique, médiatisé) et suggère une banalisation de la présence « subsaharienne » en Belgique : dans les espaces d'interaction et de représentation, il ne s'agit pas tant d'être regardé comme « Subsaharien » ou « Noir », que comme un concitoyen susceptible, comme tout autre, d'exercer le métier de journaliste, de médecin, d'enseignant ou de politicien. De l'autre côté, en revendiquant une participation aux processus de décision et aux représentations liées à la présence « africaine » en Belgique et au continent d'origine, la demande de reconnaissance met aussi en avant une expertise spécifique émanant des populations d'origine subsaharienne *en tant que* populations d'origine subsaharienne. Cette reconnaissance est avant tout présentée, dans ces revendications, comme une quête de statut social (Fraser, 2005 : 79-82), ce dernier permettant à son tour de développer une identité sociale positive (Weinstock, 2008 : 66). C'est pourquoi la revendication d'une citoyenneté indistinctive, définie sur le mode de la participation égale, n'exclut pas une citoyenneté spécifique, définie sur le mode (de l'expertise et des compétences) identitaire(s).

C'est ainsi leur « capital transculturel » que ces responsables associatifs mettent en jeu pour acquérir une reconnaissance publique, à savoir « l'usage stratégique de savoirs, de savoir-faire et de réseaux, acquis par les migrants au travers de connexions avec leurs cultures d'origine et activés dans leur nouvelle place de résidence » (Triandafyllidou, 2009 : 102, notre traduction). Le capital transculturel implique que la qualité négative de migrant en position désavantageuse dans la société d'accueil – l'étranger, l'autre, celui qui n'appartient pas à la communauté nationale – se transforme en qualité positive – celui qui, parce qu'il vient d'ailleurs mais est bien « intégré » « ici », présente l'avantage de maîtriser différents idiomes linguistiques et culturels et de disposer de réseaux sociaux, à

la fois dans le pays d'accueil et dans celui d'origine. Comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent, la lutte pour la reconnaissance s'opère d'une tout autre manière au sein des groupes de jeunes d'origine subsaharienne rencontrés qui, en majorité, sont nés et ont grandi sur le territoire belge.

« *Black gangs* » et luttes collectives pour la reconnaissance

C'est également dans les années 1990, que l'on trouve les premières traces dans les médias, mais aussi dans les mémoires collectives, du terme « bandes » pour désigner certains groupes de jeunes d'origine subsaharienne. Explicitement nommée et/ou auto-nommée, l'appellation « bandes », avec les connotations péjoratives qu'elle comporte, demande quelques explicitations. Bien que cela soit évident, il faut souligner que si de nombreux jeunes sont en partie socialisés au sein de groupes de pairs, la grande majorité ne participe pas pour autant à des actes délinquants (Mohammed et Mucchielli, 2008). L'observation des groupes de jeunes d'origine subsaharienne rencontrés sur le territoire bruxellois confirme cette allégation : la plupart sont mouvants, peu hiérarchisés et peu organisés. Les actes délinquants qui leur sont attribués sont souvent le fait de quelques individus et ne peuvent être généralisés à l'ensemble du groupe dont ils sont membres ; les délits (vols, agressions) commis en groupe restent minoritaires. La violence qui s'exerce dans certains de ces groupes est majoritairement tournée vers les plus proches : les jeunes qui fréquentent ou appartiennent à des « bandes » en sont les premières victimes. D'après les responsables d'associations de terrain qui travaillent avec les jeunes, c'est surtout à partir de 1994 que l'organisation en groupes de jeunes « Belgo-Africains » a pris forme à Bruxelles. Pour Mireille Robert, « Les "New Jacks", appellation inspirée du film "New Jack City" (1991) sur la vie de dealers afro-américains dans les ghettos new-yorkais, se retrouvent à Saint-Josse puis à Ixelles. Ils forment un groupe dont les faits délictueux ne se distinguent pas de la délinquance juvénile en général. Dans les années qui suivent, un autre type d'organisation se donne à voir. À l'initiative des "cadets", les groupes se multiplient et se distinguent, pour ne pas dire s'opposent, sur base territoriale. Les codes postaux des communes bruxelloises font alors office d'étendard de leur identité chromatique collective » (Robert, 2012). S'il s'agit principalement de garçons, certains groupes sont mixtes et certaines « bandes » composées uniquement de filles sont également présentes dans la Région bruxelloise.

Belges comme les autres : une citoyenneté indistinctive « non-spécifique »

Les jeunes que nous avons rencontrés, âgés de douze à vingt-huit ans¹⁰, étaient engagés dans une lutte pour la reconnaissance suivant une grammaire conjuguant altérité vécue, altérité affirmée et égalité statutaire. Cependant, alors

10 Si l'entrée dans les groupes de pairs s'opère généralement à un âge communément considéré comme l'adolescence – entre douze et dix-huit ans –, l'appartenance au groupe peut parfois se prolonger de longues années, donnant à la catégorie « jeune », telle qu'employée ici, une définition plus large que celle de l'adolescence classique. Cette jeunesse prolongée (Galland, 2001) ne se définit alors pas tant par l'âge que par l'absence d'indépendance économique et par des logiques propres à ces groupes.

que les responsables associatifs, primo-migrants pour la plupart, ont commencé cette lutte en se réappropriant la catégorie d'« immigré », les jeunes générations enquêtées, qu'elles soient nées en Belgique ou qu'elles y soient arrivées durant leur enfance, situent d'emblée leur action au niveau de l'égalité statutaire – « être Belge comme les autres » –, tout en développant une affirmation de la différence, au fur et à mesure de leurs désillusions quant à la possibilité d'obtention d'une citoyenneté qui ne serait pas de seconde zone. Cette distinction endogroupale est également basée sur une catégorie « ethno-raciale » englobante qui se réfère davantage au contexte afro-américain.

Si l'une des premières étapes de la constitution des associations « panafricaines » a été la prise de conscience des primo-migrants de leur qualité d'« immigrés », et donc d'un engagement à obtenir des droits relatifs à leur installation définitive sur le territoire ; les jeunes rencontrés, nés ou ayant grandi en Belgique, détenteurs de la nationalité belge, ont vécu le mouvement inverse d'une progressive prise de conscience de leur condition d'étranger. Cette conscientisation est productrice de colère, d'une dynamique de réappropriation des stigmates d'étrangeté, mais aussi de conflits intergénérationnels importants au sein des familles, où parents et enfants font face à des problématiques différenciées et parfois incompatibles. Par ailleurs, pour ces jeunes, les mouvements associatifs, les revendications passives ou encore la participation politique de membres de la « communauté africaine » n'apparaissent pas comme porteurs de solutions immédiates et efficaces au manque de perspectives socio-économiques et aux discriminations subies.

Ils vivent ou ont vécu des tensions intergénérationnelles importantes au sein de leur famille. Si elles sont le propre de la période de l'adolescence, ces tensions sont accentuées par des facteurs spécifiques liés à leurs trajectoires migratoires, à celles de leurs parents, aux altercations racistes et aux discriminations vécues, notamment le manque de perspectives professionnelles en dépit des diplômes de leurs parents. Chez ces derniers, du moins ceux que nous avons rencontrés, certains s'interrogent quant à leurs méthodes éducatives, écartelés entre les référents éducatifs de leur enfance et ceux de la société belge. Dans certaines situations, des modèles de parentalité peu compatibles entrent en conflit et des tensions intergénérationnelles apparaissent entre les pratiques parentales légitimées en Belgique et des pratiques éducatives qui privilégient la punition, de surcroît corporelle, inacceptable en Belgique. Les conséquences légales peuvent alors s'avérer très déstructurantes pour la cellule familiale. Si certains parents s'adaptent, d'autres abandonnent ou tombent dans l'excès. Beaucoup se plaignent de la façon dont ils sont considérés par les services et les pouvoirs publics ainsi que des injonctions paradoxales auxquelles ils doivent faire face : à la fois rendus responsables des dérives de leurs enfants et délégitimés, voire « évincés » de leur fonction parentale, par l'État et les services sociaux.

Les tensions intergénérationnelles sont aussi attisées par la colère des jeunes face à la situation sociale de leurs proches. Si ces tensions, là encore, constituent un mécanisme classique de l'adolescence, elles se cristallisent ici autour d'un sentiment partagé d'infériorité. Pour ces adolescents, il s'agit de déjouer la transmission de l'*ethos* parental, afin de ne pas, comme les aînés, suivre la voie subalterne. Fait notoire, les migrants originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique, notamment les populations originaires de la RDC, ont la particularité

de disposer pour la plupart d'un capital culturel élevé. Ces niveaux de qualification, cependant, sont rarement reconnus sur le territoire belge et ces personnes rencontrent des difficultés à faire valoir leurs diplômes. Même les personnes détentrices de diplômes « belges » trouvent difficilement à s'insérer sur le marché de l'emploi, à l'exception, notamment pour les femmes, des secteurs en pénurie de l'aide à domicile et de la santé (Martens *et al.*, 2005 ; Schoonvaere, 2010). Cette situation a des répercussions sur les jeunes générations, en particulier, sur les enfants nés sur le territoire belge ; les discriminations que vivent les parents sont un facteur important de désinvestissement scolaire. Il vient renforcer l'idée que seul le groupe de pairs, voire les pratiques délinquantes, sont en mesure de solutionner leurs problèmes et vont leur permettre d'acquérir une position sociale et une dignité.

Au vécu de discriminations sur le plan scolaire, de l'emploi et du logement notamment, et aux humiliations du racisme ordinaire (Jamoulle et Mazzocchetti, 2011), répond une progressive prise de conscience historique et politique qui rejoint un point important des revendications défendues par les associations « panafricaines » dans le champ politique. Les questions coloniales constituent en effet la toile de fond de beaucoup d'échanges dans les groupes de jeunes. Si, au vu de l'histoire de la Belgique, elles se posent de manière particulièrement vive pour les personnes originaires de la RDC, dans les différents groupes de jeunes, ce n'est pas tant l'origine qui relie les individus que des vécus similaires (difficultés familiales, racisme, etc.) et la progressive conscience d'une histoire commune, celle du « peuple noir » au-delà des spécificités des origines nationales (Ndiaye, 2008). Nos interlocuteurs sont originaires de la RDC, du Rwanda, du Burundi, du Cameroun et d'Angola, mais aussi d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Burkina Faso), et c'est bien l'expérience de minorité ethno-raciale qui rassemble, tout comme pour les associations « panafricaines ». Les uns s'approprient l'histoire des autres et tous reformulent le passé colonial. Via Internet, mais aussi au travers des textes de rap venus des banlieues des villes d'Afrique, d'Europe ou encore des États-Unis, ils se transmettent des bribes de récits de la colonisation « blanche », de la violence infligée aux corps de leurs ancêtres, de la spoliation des richesses des anciennes colonies :

« Ce pays est devenu riche grâce à qui ? Il y a besoin de reconnaître ça. On doit assumer le passé d'un côté comme de l'autre. On a reconnu l'apartheid et le génocide en Allemagne, nous aussi on veut une reconnaissance » (John, 28 ans, Congolais, en Belgique depuis l'âge de dix ans, récit de vie, 2008).

D'un côté, la colère et la rage provoquées par les humiliations passées et présentes et par le fait qu'elles soient passées sous silence dans l'espace public – et parfois, au sein des familles elles-mêmes – s'expriment dans les groupes de jeunes, sur leurs blogs et dans leurs chansons. De l'autre, une partie d'entre eux ont une attitude de rejet vis-à-vis de tout ce qui touche de près ou de loin au passé, parce qu'ils y perçoivent plus de honte que de possibilités de reconnaissance sociale. Ces derniers rejettent également la Belgique et ses institutions, qui ne parviennent ni à reconnaître le passé colonial, ni à considérer ces jeunes et leurs familles comme partie intégrante de la nation. Ils se tournent alors vers le reste du monde, en recherche d'autres figures « noires » auxquelles il serait possible de s'identifier avec fierté.

Du citoyen belge au citoyen du monde : *Black gangs*, dignité et reconnaissance

En théorie, la plupart des jeunes membres des groupes catégorisés comme « bandes » sont des citoyens en possession de leur plein droit. Ils vivent cependant les écarts entre la citoyenneté politique et la citoyenneté culturelle et symbolique (Geschiere, 2009). Leur couleur de peau, leur nom, voire certaines de leurs attitudes et croyances, empêchent une pleine reconnaissance de leur légitimité citoyenne par les membres de la société majoritaire. Si les réactions face aux discriminations et aux atteintes racistes sont diverses et nombreuses (Mazzocchetti, 2011), les violences civiles et physiques répondant aux violences symboliques subies, l'appropriation et le retournement des stigmates sont des processus connus de longue date (Becker, 1985). Sans être les phénomènes les plus fréquents chez les jeunes d'origine subsaharienne, ils font partie de leur répertoire d'action. Leurs attentes déçues d'une entière citoyenneté les amènent à se tourner vers des logiques explicitement ethno-raciales et vers des formes de *reliance* et de reconnaissance alternatives. En se réappropriant le stigmate associé à la couleur de leur peau, en s'auto-nommant « *Blacks* » plutôt que « Noirs », ils tentent cependant de se distancier des clichés d'infériorité associés à l'Afrique dominée et au « peuple noir ».

Bien qu'il soit extrêmement délicat sur le plan technique, mais aussi éthique, de proposer une évaluation chiffrée du phénomène des dites « bandes urbaines », il est certain, que pour les jeunes les plus fragiles socialement et pour ceux qui, comme John, estiment ne plus rien avoir à perdre, ces groupes représentent, dans l'horizon des possibles, une option porteuse de plus de potentialités et de fierté que ce qui est proposé par les familles et les institutions :

« Au moins maintenant, il y a ma génération. Ça fait des siècles qu'on veut la paix et être reconnus comme des personnes à part entière. Ma génération, on s'organise, notamment par la violence. Dans les bandes, les gamins n'en ont plus rien à foutre. Les Blancs qui se croient plus intelligents que nous, qui disent les Noirs, c'est des merdeux, des vauriens... Il n'y a pas de place pour l'histoire de l'Afrique, c'est rien, on va la faire nous-mêmes » (John, 28 ans, Congolais, en Belgique depuis l'âge de dix ans, récit de vie, 2008).

Contrôlés, surveillés et pourtant à la merci des violences de la rue, ils se sentent abandonnés des institutions (Jamouille et Mazzocchetti, 2011). Ces jeunes sont aussi en situation de rejet, à la fois des référents éducationnels de leurs parents, qualifiés de « non adaptés » et de « passéistes », et de l'histoire du « peuple noir » à laquelle ils sont associés malgré eux, et de laquelle ils voudraient se détacher. Dans ce contexte, les « bandes », contrôlant des territoires, donnent à certains de ces jeunes l'illusion d'avoir un lieu où ils sont chez eux. Ces groupes leur permettent de se construire à travers une posture guerrière, certes violente, mais valorisée auprès des pairs. Malgré leurs dérives, ils sont porteurs de dignité en regard des violences sociales et administratives auxquelles leurs membres ont par ailleurs à faire face. Dans les rixes, ils « expérimentent » également le « capital guerrier » (Sauvadet, 2006) que les ancêtres, et leurs parents, n'ont pas su – ou pu – mobiliser. Ils sont généralement très critiques vis-à-vis de l'engagement des adultes, de leurs parents en particulier, dans le monde associatif communautaire et/ou religieux et jugent leurs reven-

dications inefficaces. Ils qualifient cet engagement de « perte de temps » ou de faux-semblant, de recherche de titres de prestige à fonction palliative vis-à-vis des situations sociales réelles. Leurs critiques se nourrissent aussi de leurs observations quotidiennes des parents, décrits comme soumis et humiliés. En quête d'autres modèles, ces jeunes s'identifient aux rappers et aux « gangs des States » qui, eux, savent se faire respecter :

« On s'inspire de ce qu'on voit ailleurs aussi, des bandes en Amérique. Les BLOODS et les CRIPS, ce sont des bandes rivales très violentes » (Dido, 19 ans, Belge d'origine congolaise arrivé en Belgique à l'âge de sept ans, récit de vie, 2008).

Pour les plus à la marge, qui n'arrivent pas à s'ancrer à l'école ou en famille, l'affiliation groupale devient primordiale. Ils se retrouvent pris au piège de la participation au groupe : l'abandonner, c'est renoncer à toutes les loyautés construites et c'est accepter la mort de proches sans plus chercher à les venger. Sortir du groupe, c'est aussi se retrouver seul, sans protection, en danger. Pour certains, enfermés dans leurs quartiers et les écoles de relégation (Jamouille et Mazzocchetti, 2011), cette vie, qu'ils connaissent depuis l'enfance, devient la seule possible :

« C'est devenu comme la mode alors que c'est la merde. Les petits frères, ils nous disent bonjour, ils veulent rentrer, alors que nous on ne sait pas quoi faire. Ils ne savent même pas que nous on vit dans la merde. Quand je vois les petits qui veulent rentrer, moi je les conseille, mais ils ne comprennent pas. Quand je leur dis ne rentre pas, c'est là qu'ils veulent rentrer » (James, 17 ans, Belge d'origine angolaise, arrivé en Belgique à l'âge de sept ans, entretien collectif, 2009).

Les assignations externes contribuent aussi à figer l'identité groupale. Progressivement identifiés comme « bandes » par le voisinage, les travailleurs sociaux, les forces de l'ordre et les médias, c'est dans le groupe que ces jeunes acquièrent leur « droit de cité » et une forme de fierté et de dignité qui sont progressivement transmises aux plus jeunes, aux « petits frères ». Cela étant, contrairement à la génération précédente impliquée dans les dynamiques associatives décrites ci-dessus, même si leurs revendications passent par une appropriation et une affirmation de soi via des marqueurs ethno-raciaux, ces jeunes revendiquent une citoyenneté indistinctive, « non-spécifique ». Ils ne se sentent pas culturellement différents, mais assignés à la différence. Leur différence réappropriée et affirmée (« *Black* ») ne se veut pas le reflet de traits culturels distinctifs liés au passé migratoire ; elle ne s'affiche pas à travers la revendication de compétences/savoirs « spécifiques » en lien avec une société autre que celle dans laquelle ils évoluent, mais elle est plutôt tournée vers le futur et puise principalement dans la *gang culture* globalisée.

Espace-rue, espace politique ?

Si, à partir des années 1990, naît au sein de la diaspora africaine et de ses associations, la volonté de se reconnaître et de se faire reconnaître de plus en plus comme acteur compétent et légitime dans les espaces de publicité – voire de distinction – sociale de la société belge ; de l'avis des jeunes générations rencontrées, en particulier de ceux qui fuient leur désarroi et cherchent l'estime de soi auprès des groupes de pairs, ces revendications sont un échec. Pour eux, il s'agit dès lors de prendre, ici et maintenant, de gré ou de force, la place qui ne leur est

pas donnée. Les instances publiques, voire la population « blanche », même si elles sont sources de la colère et de la mésestime de soi, sont paradoxalement hors de l'équation immédiate. D'une part, l'entre-soi devient le lieu matériel et quotidien de reconnaissance, de réussite, de joie, de peine, d'affrontements. D'autre part, leurs imaginaires débordent de loin les frontières nationales et les racines africaines de leurs parents. Ils s'identifient davantage aux groupes de hip-hop et aux *gangs* noirs-américains afin de subsumer la honte du passé et les impasses du présent. Ils en appellent à des formes de citoyenneté transnationale, qui les relieraient aux autres « Noirs » dans le monde, en particulier à ceux qui, de leur point de vue, parviennent à s'affirmer et à se faire respecter. Comme nous l'avons indiqué plus haut, les associations « panafricaines » puisent aussi dans un imaginaire ethno-racial transnational, dénoté par leur label, pour créer un entre-soi communautaire. Cependant, deux différences sont à noter : d'une part, si ces référents circulent dans l'espace public subalterne (Ferrarese, 2011 : 9) formé par les organisations, ils ne sont pas appropriés pour s'inscrire, dans l'espace public plus large, dans une posture guerrière. De fait, dans l'espace associatif « panafricain », cet imaginaire exclut les figures contemporaines de la résistance « déviante » telles que celles des *gangs* américains.

Enfin, au sein des « bandes », les actes de violence, voire de délinquance, s'ils sont facteurs d'exclusion, sont aussi une forme d'expression. De fait, là où l'État ne permet pas d'autres manières de s'opposer, la délinquance peut, à certaines conditions, avoir une dimension politique. L'espace-rue peut être le lieu de revendications publiques, tout autant que le lieu risqué du débordement et des violences. La manifestation est signifiante par son existence même : elle est un affront, une injonction faite au pouvoir de reconnaître des revendications (Lafargue, 1996). Les travaux d'Abbink et Van Kessel (2005), entre autres, posent la question du possible politique, mais aussi du chaos et de la violence que représentent aujourd'hui la jeunesse et ses regroupements. En s'assemblant, en investissant les rues – l'espace public –, en obligeant les « Blancs » à les regarder, les jeunes que nous avons rencontrés luttent contre le paradoxe d'être une minorité visible que personne ne veut voir. Ils viennent rappeler la question cruciale de leurs droits d'être considérés comme des citoyens à l'égal des autres, pas seulement en termes de droits politiques, mais aussi en termes symboliques. En s'appropriant l'espace-rue et en y faisant du bruit, ils posent la question de leur droit à une existence digne et, ce faisant, ils font « acte de citoyenneté » (Holston, 2009).

Conclusion

En usant de la reconnaissance comme d'un concept interprétatif permettant de lier nos recherches empiriques, nous avons montré dans quelle mesure les répertoires d'action et les formes discursives empruntées par ces deux types de collectifs issus de l'immigration subsaharienne se rejoignent et tranchent les uns avec les autres. On pourrait dire, en paraphrasant Abdelmalek Sayad (1999 : 115), que naît au sein de la « diaspora africaine » et de ses associations, à partir des années 1990, la volonté de passer d'une double absence – absence physique du pays d'origine et absence symbolique dans le pays d'installation – à une double présence publique, où il s'agit de se reconnaître et de se faire reconnaître de plus en plus comme acteur compétent et légitime, non seulement dans les espaces

de publicité – voire de distinction – sociale de la société belge, mais aussi dans les sphères de décision liées à l'« ailleurs » originel. Cette évolution s'opère à l'aune de la croissance significative de ces populations en Belgique et de la prise de conscience d'une installation à long terme, voire définitive. D'abord manifestée sous la forme d'une immigration issue des pays tiers « à intégrer », car pleinement présente, à l'égale de l'immigration de travail, cette lutte pour la reconnaissance enrichit progressivement son répertoire discursif et évolue vers la valorisation d'un « capital transculturel ». Elle s'inscrit par ailleurs résolument dans un registre d'action accommodateur, privilégiant la négociation dans les cadres politiques existants, ce que dénote le choix d'un terme non explicitement racial – « panafricain » – pour qualifier des regroupements basés sur une expérience minoritaire ethno-racialisée.

A *contrario* des associations « panafricaines », la « seconde génération » qui investit l'espace public physique et médiatisé à partir des années 1990 au travers de la question des « bandes » n'est pas porteuse de revendications explicites. Il ne s'agit pas de collectifs constitués afin de revendiquer des causes communes, mais de regroupements par défaut, où la résistance aux discriminations et aux assignations est indirecte et où l'identité collective est essentiellement le fruit d'une dynamique de retournement des stigmates (Poiret, 2011). Contrairement à leurs parents, c'est uniquement leur vécu de « racialisation » qui est constitutif de leur identité collective. S'ils se regroupent par « affinité ethno-raciale » et puisent pour ce faire dans un imaginaire transnational, leurs aspirations ne s'orientent pas vers un autre horizon que celui de la société qui les a vus naître et/ou dans laquelle ils ont grandi. C'est en Belgique qu'ils doivent trouver place. Ils expriment le souhait d'« être reconnus », comme si l'expression se suffisait à elle-même. L'enjeu de leur lutte, bien que non explicité et consciemment revendiqué comme tel, porte sur l'obtention d'une pleine citoyenneté tranchant avec la sous-citoyenneté qui leur est, dans le meilleur des cas, accordée.

La question qui subsiste est celle de la nature de la reconnaissance octroyée au moyen d'un accès à cet espace public via la *Polity* et les médias pour les uns, la rue pour les autres, et de ses limites, qu'il s'agit toujours de repousser. Pour les associations « panafricaines », être reconnues comme interlocuteur légitime dans l'espace public n'implique pas nécessairement que les propositions et revendications formulées soient considérées comme légitimes. Ainsi, la reconnaissance du « migrant » comme « partenaire » de la coopération institutionnelle au développement depuis la fin des années 1990 (Develtere et Michel, 2009 : 62), est-elle dénoncée par certains comme une reconnaissance discursive, se limitant à une multiplication d'invitations à des colloques et conférences, mais non performative, les compétences des « migrants » n'étant, dans les faits, pas mobilisées dans la définition des termes de la politique occidentale développementaliste (Oyatambwe, 2004 : 19). Ainsi, également, d'autres aspirent-ils à ce que « la diaspora » participe à titre décisionnel plutôt que consultatif, à la mise en scène et en récit de l'Afrique et des Africains dans des institutions telles que le Musée Royal d'Afrique Centrale, où elle est invitée à émettre un avis (COMRAF, Assemblée Générale du 29/11/2008). Ces critiques rendent compte du fait que la reconnaissance implique rarement un rapport symétrique entre celui qui la demande et celui qui l'octroie. En particulier, comme le soulignent certains sociologues, le caractère assigné de celle-ci dans les espaces institutionnels limite et « formate la prise en considération de revendications, d'attentes

ou de capacités personnelles », fait qui n'échappe pas aux acteurs concernés (Ferrarese, 2008 ; Payet et Battegay, 2008 : 34).

Quant aux groupes de jeunes rencontrés, si leurs actes sont surmédiatisés, et leur permettent de sortir du paradoxe relevé par Axel Honneth (2004) d'une survisibilité physique (la couleur de sa peau) et d'une invisibilité sociale, leur parole est peu entendue. Et lorsqu'elle l'est, notamment dans les médias, elle n'est pas prise au sérieux, combinant le double stigmate d'une parole issue de minorités racialisées et celle de jeunes délinquants. Les actions de ces groupes de jeunes sont le plus souvent lues dans le registre de la violence dite gratuite. Leur potentielle teneur politique est évincée. De surcroît, si ces jeunes luttent contre ce qu'ils vivent comme l'identité honteuse du « peuple noir », combinaison de violences passées et de discriminations contemporaines, beaucoup finissent par être piégés par cette identité de « bande » sur laquelle ils se sont repliés. D'un côté, ils sont pris dans l'engrenage de la violence : même ceux qui le voudraient ne savent plus comment arrêter le cercle de la vengeance. De l'autre, leurs actes sont généralement interprétés dans le registre des traits culturels – « Ils sont violents parce qu'ils sont Africains » –, en lien avec des imaginaires coloniaux de la sauvagerie ou ceux, contemporains, de la guerre, plutôt qu'en termes socio-économiques, politiques (les questions de citoyenneté) ou encore de relations « interethniques ». Ce faisant, la violence de ces groupes est énoncée en dehors du contexte de racisme et de discrimination dans laquelle elle naît et, rouage d'un cercle vicieux, elle vient nourrir les processus d'altérisation radicale de la « diaspora africaine » en Belgique.

❖ Références bibliographiques

Abbink Jon and Van Kessel Ineke (Eds.) (2005) *Vanguard or Vandals, Youth, Politics and Conflict in Africa*, Leiden, Brill, 300 p.

Barth Frédéric (1999) Les groupes ethniques et leurs frontières, in Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fenart Eds., *Théories de l'ethnité*, Paris, PUF, pp. 203-249.

Becker Howard (1985 [1963]) *Outsiders*, Paris, Métailié, 247 p.

CECLR (2011) *Discrimination des personnes d'origine subsaharienne : le recyclage des stéréotypes. Dossier de presse*, Bruxelles, CECLR-Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

Develtere Patrick et Michel Aristide (2009) *Chronique d'un demi-siècle de Coopération Belge au Développement*, Bruxelles, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Ferrarese Estelle (2011) Introduction, in Nancy Fraser Éd., *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, pp. 5-12.

Ferrarese Estelle (2008) Pourquoi refuse-t-on la reconnaissance ? Sur les effets de la reconnaissance institutionnelle, in Jean-Paul Payet et Alain Battegay Eds., *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq (France), Presses Universitaires du Septentrion, pp. 95-102.

Fraser Nancy (2005) *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Paris, La Découverte, 178 p.

- Galland Olivier** (2001) *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, 247 p.
- Geschiere Peter** (2009) *The perils of belonging: autochtony, citizenship, and exclusion in Africa and Europe*, Chicago, The University of Chicago Press, 304 p.
- Grégoire Nicole** (2013) *Faire avancer la communauté. Diasporas africaines et associationnisme panafricain en Belgique*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de Docteur en Sciences politiques et sociales, Université Libre de Bruxelles.
- Grégoire Nicole** (2010) Identity politics, social movement and the state: "Pan-African" associations and the making of an "African community" in Belgium, *African Diaspora*, 3 (1), pp. 159-81.
- Grégoire Nicole and Petit Pierre** (2011) Communitarian Rhetorics within a Changing Context: Belgian Pan-African Associations in a Comparative Perspective, in Saskia Bonjour and Andrea Rea Eds., *The Others in Europe. Legal and Social Categorization in Context*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, pp. 151-63.
- Hochschild Adam** (1998) *Les fantômes du roi Léopold. La terreur coloniale dans l'État du Congo 1884-1908*, Paris, Tallandier, 617 p.
- Honneth Axel** (2004) Visibilité et invisibilité. Sur l'épistémologie de la « reconnaissance », *Revue du MAUSS*, 1 (23), pp. 137-151.
- Honneth Axel** (2000) *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Cerf, 232 p.
- Holston James** (2009) Dangerous Spaces of Citizenship: Gang Talk, Rights Talk and Rule of Law in Brazil, *Planning Theory*, 8 (1), pp. 12-31.
- Jamouille Pascale et Mazzocchetti Jacinthe** (2011) *Adolescences en exil*, Louvain-La-Neuve, Academia-H, 355 p.
- Kagné Bonaventure** (2008) *Immigration et vie associative. Relations de l'associatif immigré subsaharien avec les pouvoirs publics*, Liège, Éditions Vintchore.
- Kagné Bonaventure et Martiniello Marco** (2001) L'immigration subsaharienne en Belgique, *Courrier hebdomadaire*, 1721, 50 p.
- Lafargue Jérôme** (1996) La rue africaine en mouvement : politique et action collective, *Politique africaine*, 63, pp. 24-38.
- Martens Albert, Van de Maele Marjan, Vertommen Sara, Verhoeven Hans, Quali Nouria et Dryon Philippe** (2005) *Discriminations des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, KUL-ULB, [en ligne]. URL : http://www.actiris.be/Portals/1/MARCHE/Documents/FR/Discrimination_ethnique.pdf
- Martiniello Marco** (1992) *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*, Paris, L'Harmattan, 317 p.
- Martiniello Marco, Rea Andrea, Timmerman Christiane et Wets Johan** (Éds.) (2010) *Nouvelles migrations et nouveaux migrants en Belgique. Nieuwe migraties en nieuwe migranten in België*, Gent, Academia Press, 354 p.
- Mazzocchetti Jacinthe** (2011) Entre dénis de reconnaissance, luttes et affirmation de soi. Enquête auprès de jeunes d'origine subsaharienne à Bruxelles, Uzance, *Revue d'ethnologie européenne de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 1, pp. 90-106.

Meyers Jacques (2000) Foisonnement associatif, *L'Agenda Interculturel*, 188, pp. 11-13.

Mohammed Marwan et Mucchielli Laurent (Éds.) (2008) *Les bandes de jeunes. Des blousons noirs à nos jours*, Paris, La découverte, 404 p.

Moja (2007) *Forum de la communauté africaine. Recommandations finales*, Bruxelles, Moja.

Ndiaye Pap (2008) *La condition noire, Essai sur une minorité française*, Paris, Calman-lévy, 435 p.

Ouali Nouria (1992) Chronologie, *L'Année sociale*, 91, pp. 225-70.

Oyatambwe Dieudonné Wamu (2004) Clarification sémantique avec M. Wamu Oyatambwe. Propos recueillis par Hélène Madinda, *Mungazi*, 10, pp. 17-19.

Payet Jean-Paul et Battegay Alain (2008) La reconnaissance, un concept de philosophie politique à l'épreuve des sciences sociales, in Jean-Paul Payet et Alain Battegay Édts., *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve D'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 23-42.

Poiret Christian (2011) Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et « Noirs », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 27 (1), pp. 107-127.

Robert Mireille (2012) Bandes urbaines africaines : un produit made in Belgium, *Politique, revue de débats*, 73, [en ligne]. URL : <http://politique.eu.org/spip.php?article2187>

Sauvadet Thomas (2006) *Le capital guerrier, Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*, Paris, Armand Colin, 303 p.

Sayad Abdelmalek (1999) *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Seuil, 437 p.

Schoonvaere Quentin (2010) *Étude de la migration congolaise et de son impact sur la présence congolaise en Belgique : Analyse des principales données démographiques*, Groupe d'étude de Démographie Appliquée (UCL) et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Snow David A., Rochford Jr. Burke E., Worden Steven K. and Benford Robert D. (1986) Frame Alignment Processes, Micromobilization and Movement Participation, *American Sociological Review*, 51, pp. 464-481.

Triandafyllidou Anna (2009) Sub-Saharan African immigrant activists in Europe: transcultural capital and transcultural community building, *Ethnic and Racial Studies*, 32 (1), pp. 93-116.

Vinikas Bruno et Rea Andrea (1993) La politique des immigrés en Belgique, in Marco Martiniello et Marc Poncelet Édts., *Migrations et minorités ethniques dans l'espace européen*, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 137-166.

Weinstock Daniel-Marc (2008) Trois concepts de reconnaissance, in Jean-Paul Payet et Alain Battegay Édts., *La reconnaissance à l'épreuve. Explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 59-71.

Nicole Grégoire et Jacinthe Mazzocchetti

❖ Altérité « africaine » et luttes collectives pour la reconnaissance en Belgique

À partir d'enquêtes menées à Bruxelles auprès d'associations dites « panafricaines » et de regroupements qualifiés de « bandes urbaines », cet article met en lumière la diversité des réponses collectives face à la situation défavorable des populations originaires d'Afrique subsaharienne en Belgique. Les auteurs montrent comment, et en quels termes, se constitue progressivement une lutte pour la reconnaissance des minorités dites « africaines » dans l'espace public. Un regard croisé sur les associations et les « bandes urbaines » leur permet de proposer une analyse des antagonismes – intergénérationnels, notamment – au sujet des luttes pour la reconnaissance et la façon dont les acteurs rencontrés se situent par rapport à l'articulation entre la double condition de « citoyen » et « autre », souvent vécue comme antinomique dans les interactions quotidiennes.

❖ "African" Alterity and Collective Struggles for Recognition in Belgium

This paper, based upon two fieldworks that both took place in Brussels but that explored different social spheres of the city, sheds light on the various ways the Belgian "African diaspora" collectively faces its relative powerlessness. On the one hand, the authors describe and analyse self-called "pan-African" associations aiming at politically advocating in favour of the interests of the "diaspora." On the other hand, they analyse groups that are often called "urban gangs" and that enter the public sphere in a very different way. Using recognition as an interpretive concept in a comparative perspective, the authors show the degrees of convergence and divergence of the various repertoires of action and discursive forms used by those different kinds of groups of Sub-Saharan African origin.

❖ Alteridad «africana» y luchas colectivas por el reconocimiento en Bélgica

Basándose en dos campos de investigación situados en un mismo espacio geográfico – la ciudad de Bruselas – pero interesándose en ámbitos sociales distintos, este artículo pone en evidencia la diversidad de las respuestas colectivas dadas por la «diáspora africana» de Bélgica frente a su impotencia relativa a la cual debe, globalmente, hacer frente. Por una parte, las autoras describen y analizan asociaciones «panafricanas» que se dedican a la defensa política de los intereses de la «diáspora»; por otra parte, analizan grupos designados generalmente como «bandas urbanas» que ocupan el espacio público diferentemente. Utilizando al reconocimiento como concepto interpretativo, las autoras muestran las convergencias y divergencias de los repertorios de acción y de las formas discursivas usados por ambos grupos.